

13 ans président !..... , mais il reste avec nous

Robert, au nom de tous les Pieds Rieurs, adhérents anciens et actuels, merci pour ces 13 années de présidence. Depuis 2004, dans la continuité du travail effectué par tes prédécesseurs et avec les membres des différents conseils successifs, tu as su mener notre association vers son objectif déclaré :

'Favoriser la pratique de la marche et de la randonnée pédestre'.

C'est un constat sans appel quand on voit le nombre et la variété des marches proposées, leurs bons encadrements, les ambiances qui y règnent, avec pour résultat un nombre croissant d'adhérents.

Oui la marche est dans l'air du temps, elle est recommandée pour notre santé, notre bien-être, selon les capacités et les envies de chacun. Mais des difficultés supplémentaires surviennent quand les effectifs augmentent, dans la gestion de l'association et dans les différents groupes de marche aussi.

La sécurité entre autres est en jeu : et comme tu l'avais précisé, Robert, dans l'Orteil précédent, pour aider les animateurs de nos marches, depuis quelques années, nous les sensibilisons à la mise en œuvre des consignes préconisées par notre association dans le cadre de nos formations.



Merci à vous tous d'être à leur écoute et de leur faciliter la tâche en respectant leurs consignes.

Nos randonnées n'en seront que plus agréables et conviviales.

Je prends donc la 'suite' de Robert, et ce n'est pas une tâche facile, mais je suis sûr qu'avec l'appui des membres du conseil et le bon esprit qui règne chez nos marcheurs, elle sera facilitée.

Enfin pour conclure, au nom du conseil et en mon nom, à tous : 'BONNE ANNEE 2017', bonne santé et de belles randonnées dans la joie et la bonne humeur.

Et n'oubliez pas notre rendez-vous à la 'Galette des Rois' le vendredi 13 janvier prochain,

Rémi Rougé

A noter sur vos agendas

| | | |
|-----------------|------------------------|--|
| Vendredi | 13 Janvier 2017 | Galette des Rois des Pieds Rieurs Salle Louis Dagorne RDC1 à 20 h30 |
| Mercredi | 8 Mars 2017 | Préparation du calendrier des sorties du mercredi et Jeudi Salle Louis Dagorne RDC2 à 14 h30 |
| Jeudi | 9 Mars 2017 | Préparation du calendrier des sorties du samedi et du dimanche Salle Julien Eon (salle de permanence) à 20 h30 |
| Vendredi | 24 Mars 2017 | Réunion préparatoire Lucigambette. Salle Louis Dagorne RDC1 à 20h30 |
| Dimanche | 14 Mai 2017 | 18ème LUCIGAMBETTE à Mauves |
| Vendredi | 9 Juin 2017 | Sortie surprise |

Contacts : Michel CHUPIN 02 40 25 76 38 Rémi ROUGE : 02 40 25 78 13

Le Jeudi 3 Novembre, les personnes élues lors de l'Assemblée Générale se sont retrouvées pour désigner les membres du Bureau et attribuer les délégations.

La nouvelle composition est :

- Président : Rémi ROUGE
- Vice-Président : Alain LECLAIR
- Secrétaire : Michel CHUPIN
- Secrétaires adjoints : Marie FILLON, Moïse CARCAUD
- Trésorier : Alain LECLAIR
- Trésoriers adjoints : Patrick BRIENT, Lucien RIO

- Membres : Cécile ROUGE, Claudine MORISSET, Jean-Pierre BOROTTO, Loïc DAVID, Maurice DOUX, Yvan GREARD, Thierry JEUDI, Jean Yves TOUGERON, Robert SIMON-STINEAU

Le C.A. adresse ses remerciements à Yves CHEVALIER et Chantal TEXIER pour tout le travail effectué durant ces dernières années et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Sorties de plusieurs jours

La sortie organisée par Jean Pierre dans le massif des Caroux est complète.

Une sortie de trois jours à l'île d'Yeu, les 26, 27, 28 avril, vous est proposée. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant par courrier ou par mail. Puis l'inscription sera validée à la réception d'un chèque de 50€.

Prix environ 175€, covoiture jusqu'à Fromentine, bateau, pension complète 2 jours.

Randonnées de 8 à 15km sur un terrain plutôt facile.

Hébergement dans un village vacances avec chambres de 2 ou 3 personnes, de 26 à 30 places sont disponibles

<http://www.ileoya-vendee-vacances.com/fr/2/residence-le-yacht-club/69/presentation.html> .

Courrier : Michel Chupin 9 rue des Iris 44980 Sainte Luce sur Loire . Tel 0240257638.

Mail asso.piedsrieurs@laposte.net . Le programme sera précisé avec l'aide de quelques participants.

Sortie Surprise (indice : transport car + bateau !!)

Les Pieds Rieurs organisent une sortie surprise le vendredi 9 juin, de 6 h30 à 20 h 30 environ, 100 places sont disponibles pour les adhérents. Sur le lieu surprise plusieurs randonnées seront organisées. La sortie convient donc à tous.

Le prix est d'environ 40 €, il est demandé 30€ par adhérent, il restera environ 10€ pris en charge par le club.

Renseignements, inscriptions par mail : asso.piedsrieurs@laposte.net ,

Puis : Inscriptions Courrier (avec chèque) : Moïse Carcaud 18 rue Paul Gaugin 44980 Ste Luce sur Loire.

FORMATIONS

Diverses formations sont organisées par le CDRP44 pour la saison 2015/2016. Formation aux premiers secours (PSC1 ou recyclage), module de base (2 jours au Gâvre); SA1 (animateur 1^{er} degré) 2 jours à Chalonnes/Loire (49); SA2 (animateur fédéral) 7jours à St Léonard des Bois (72).

Vous trouverez les dates sur le site du CDRP : <http://loire-atlantique.ffrandonnee.fr/>, .

N'hésitez pas à nous questionner, car beaucoup de ces formations sont prises en charge en totalité.

ANIMATEURS ET FUTURS ANIMATEURS DE RANDOS

Notre association propose aux animateurs habituels de randos, et également aux nouveaux qui voudraient se lancer, des réunions en interne dont l'objectif est d'apporter aide et conseils pour organiser et gérer au mieux leurs randonnées.

Elles seront animées par nos adhérents brevetés fédéraux (dates à définir selon les demandes). Y seront abordés, entre autres, la préparation d'une randonnée, les aides possibles (lecture de cartes, manipulation de la boussole), la gestion d'un groupe de marche, la sécurité, etc...

CALENDRIER DES RANDONNÉES

Sur les calendriers est précisé l'heure de départ (ex : 8h, 8h30, 8h45, 13h45 ...), il s'agit de l'heure de départ du parking vers le lieu de la randonnée, et non de l'heure de rendez-vous. Il est conseillé de se présenter 10 à 15 minutes avant, et ce afin de constituer le co-voiturage et de partir à l'heure prévue.

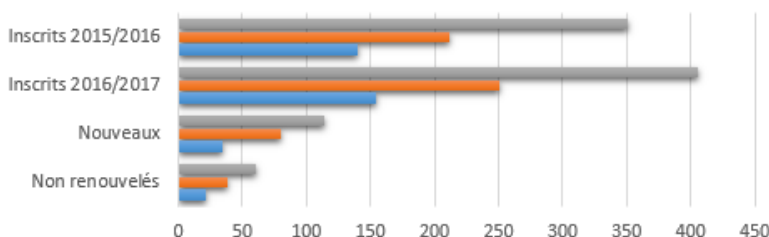
Vous recevez maintenant chaque dimanche le programme des randonnées de la semaine. Si les animateurs souhaitent des modifications, merci de nous le dire par mail avant le dimanche.

Photo de Famille 2016-2017

Au 31 Décembre 2016, nous sommes 405 adhérents (un record !) dont 114 nouveaux.

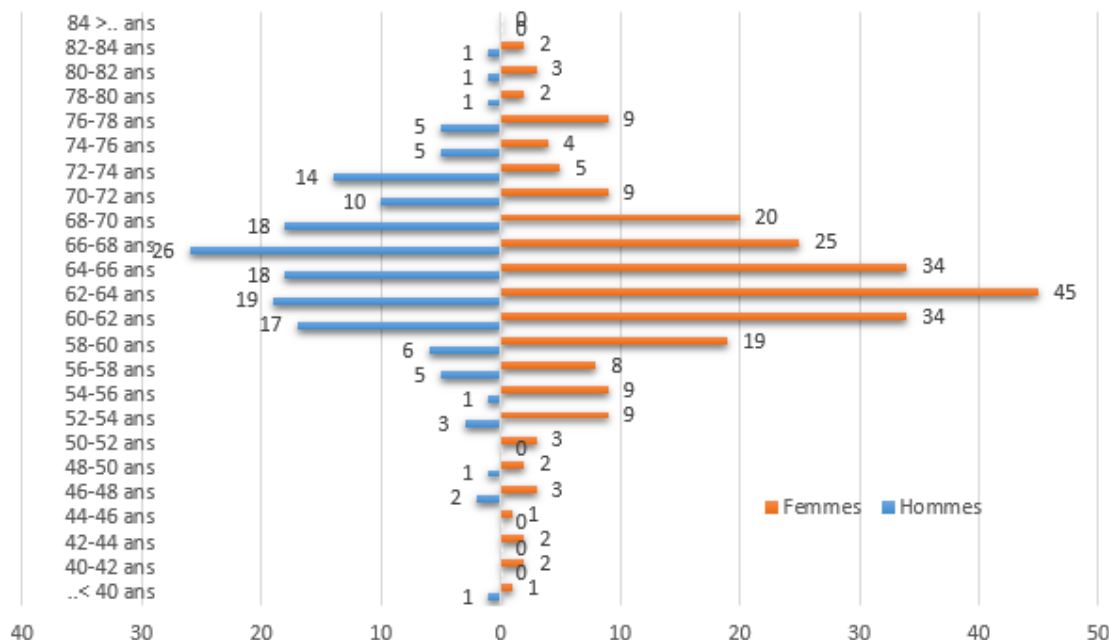
Nous sommes 247 de Ste Luce sur Loire, 64 de Nantes, 29 de Thouaré, 24 de Carquefou, 16 de Mauves 4 de La Chapelle sur Erdre

Evolution du nombre d'adhérents



| | Non renouvelés | Nouveaux | Inscrits 2016/2017 | Inscrits 2015/2016 |
|--------|----------------|----------|--------------------|--------------------|
| Total | 60 | 114 | 405 | 351 |
| Femmes | 39 | 80 | 251 | 211 |
| Hommes | 21 | 34 | 154 | 140 |

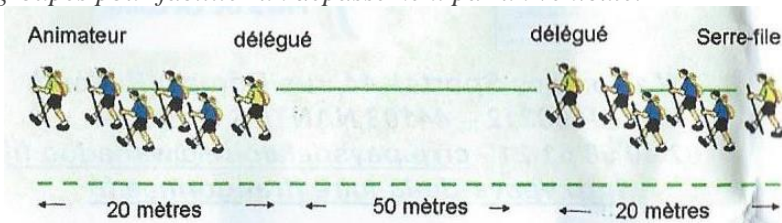
Pyramide des Ages



Le randonneur et la route

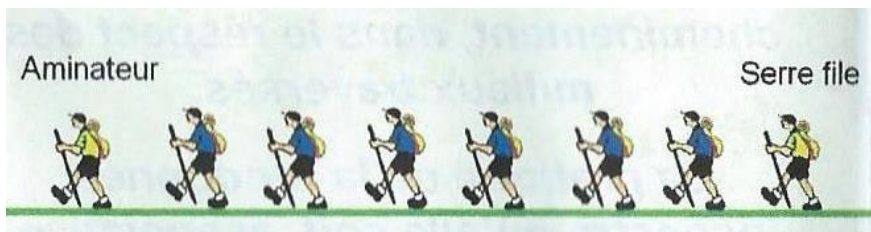
En groupe de quel côté randonner ?

- En ville : sur le trottoir
- En campagne : s'il existe un accotement, prendre cet accotement quel que soit le côté.
Sinon, soit à droite en groupes de 20 m de long espacés de 50 m : 'un groupe de piétons (ou de cyclistes), est pour le code de la route assimilé à un véhicule, d'où la marche à droite et l'espacement de 50 m entre 2 groupes pour faciliter un dépassement par un véhicule.



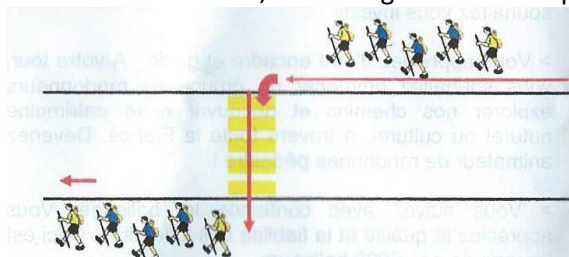
Il faut rester vigilant, surtout si la visibilité est réduite : haut de côte, virage par exemple. Dans ce cas, l'animateur peut placer un éclaireur, soit en avant-garde pour ouvrir la marche, soit en retrait pour sécuriser le groupe.

Soit à gauche si jugé nécessaire, selon la configuration des lieux ou des circonstances mais alors obligatoirement en file indienne :

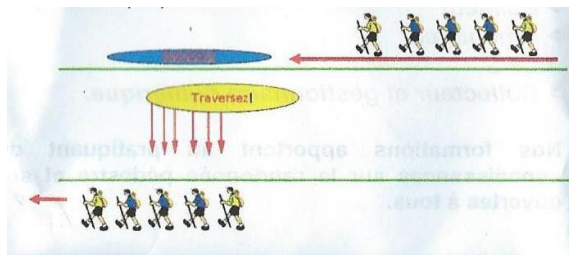


C'est l'animateur qui détermine le côté à emprunter et les marcheurs doivent obligatoirement être tous du même côté.
et comment traverser ?

- Si un passage protégé est situé à moins de 50 m, il est obligatoire de l'emprunter :



- Sinon en râteau perpendiculaire à la route, par petits groupes et au signal de l'animateur :



Si la visibilité est mauvaise, l'animateur peut faire traverser un ou deux éclaireurs qui lèvent le bras quand la voie est libre (*on n'arrête pas les véhicules !*). **Et c'est toujours l'animateur qui autorise le passage.**